



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 05 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Yves GUEUGNON, Maire.

**Etaient présents**

GUEUGNON Jean Yves, TAILHARDAT Sébastien, Francis GARNIER, VENTOLINI Giorgio, COCHIN Nelly, DE LEEUW Xavier, BETHULEAU Barbara, COUSIN Izabete, MILANO Marie-Claude, MAUPU Charles, ANGOT Christelle

**Absents excusés**

GAUMAIN Jean-Luc, BADINIER Jean-Pierre

**Absents**

MONTIGNY Marie-Jeanne, RIGAUD Didier, MIEKIZIAK David

**Absents représentés**

M. GUESNARD Jacques représenté par M. GUEUGNON  
Mme SAUVARD Carole représentée par Mme BETHULEAU

**Secrétaire de séance** : COCHIN Nelly

**Date de convocation** : 27 février 2020

**Observations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur TAILHARDAT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, a remarqué que le montant du solde de la trésorerie de la commune de Traînou n'avait pas été retranscrit dans le compte-rendu du 20 février 2020.

En effet, à la page 21, il convenait de lire :

« Une situation de trésorerie favorable (liquidités disponibles) pour financer les investissements au-delà de 2020 **pour un montant de 2,6 M€.** »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TAILHARDAT concernant une précision à intégrer à ce présent compte-rendu.

Un graphe représentant les dotations allouées à la collectivité dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement – DGF de l'État, n'est pas commenté.

Il convient donc d'indiquer que la collectivité, depuis 2014, a perdu environ 100 K€ de recettes additionnelles.

Ces dotations sont légèrement supérieures en 2019 du fait d'une hausse de la croissance démographique sur la commune, permettant ainsi de conserver un niveau de dotations à peu près stable.

Monsieur le Maire ajoute que l'évolution moyenne de la démographie depuis 2011 est de 0,9% en moyenne, soit 29 habitants par an, selon les chiffres transmis dans un document recensant de nombreuses données sur la collectivité.

**Aussi, Monsieur le Maire demande à ce que cette modification soit intégrée au compte-rendu du Conseil Municipal du 05 mars 2020.**

Le compte-rendu de la séance du 20 février 2020 est approuvé, *à l'unanimité*.

Monsieur GARNIER précise que 2 classes seront fermées au collège à la prochaine rentrée scolaire.

### **CONVENTION DE REPRISE des espaces et réseaux communs du lotissement sur le foncier de l'Ancien Collège de Traînou sis 385, Rue de l'Orme Tiseau à Traînou**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de l'aménagement sur le foncier de l'ancien collège de Traînou

- Réunion de travail avec les concessionnaires (EDF, ISI ELEC pour éclairage public, CCF pour les réseaux eaux et assainissement ainsi que le service Urbanisme).

Il a été passé en revue l'ensemble des réseaux et les conditionnalités afin de préparer le Permis d'Aménager.

Lors de cette réunion, il a été convenu de passer une convention de reprise des espaces et réseaux communs entre la commune et l'aménageur.

L'aménagement du lotissement nécessite la réalisation par l'aménageur de voies et réseaux divers et équipements nécessaires à la desserte des lots décrits au programme et plans des travaux et équipements propres.

Les travaux d'équipements résultant du Permis d'Aménager seront remis gratuitement à la commune de Traînou en toute fin du projet.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de transfert dans le domaine public des équipements communs (espaces et réseaux) du lotissement.

Aussi, il convient que le Conseil Municipal délibère à propos de cette convention. Elle sera annexée au Permis d'Aménager.

En outre, l'aménageur a demandé à la collectivité de nommer ce lotissement.

Après recherches dans les cadastres Napoléonien et également plus récents, les parcelles considérées font partie d'un ensemble appelé lieu-dit Orme Tiseau.

La commune de Traînou comprend plusieurs lotissements dont la composition du nom commence par « Le Clos... », tels que Le Clos Hardy, Le Clos Rossignol...

Aussi, après concertation, il a été décidé de nommer le lotissement qui sera créé sur le foncier de l'ancien collège de Traînou « Le Clos de l'Orme Tiseau ».

Le Conseil Municipal, après délibération, *à l'unanimité*,

### DÉCIDE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **D'ACCEPTER** le transfert des voies et espaces communs du projet du lotissement „Le Clos de l'Orme Tiseau“ dans le domaine de la commune, une fois que les travaux seront achevés et conforme au Permis d'Aménager ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant le transfert des espaces et réseaux communs du lotissement „Le Clos de l'Orme Tiseau“ dans le domaine de la commune ;
- **DE PRÉCISER** que le transfert dans le domaine de la commune ne sera effectué juridiquement qu'après vérification de la conformité des voies, espaces et réseaux communs en toute fin de travaux.

Monsieur le Maire précise que c'est un changement par rapport à ce qui se faisait auparavant. Aussi, afin d'éviter les aléas, surtout ceux liés au fonctionnement d'une Association Syndicale Libre -ASL-, le fait de confier l'ensemble de la réalisation des travaux et leur gestion à l'aménageur ainsi que la conformité jusqu'au transfert des réseaux à la collectivité qu'en toute fin de travaux permet d'assurer la collectivité que les travaux auront été réalisés dans les règles de l'art et en conformité avec ce qui a été prévu aux cahiers des charges des travaux.

Monsieur GARNIER demande : « Qui assure la défense incendie ? »

Monsieur le Maire répond que la défense incendie est à la charge de l'aménageur qui assure la pose des poteaux incendie conformément aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS. Pour autant, la défense incendie demeure la responsabilité du Maire.

Monsieur VENTOLINI ajoute qu'il en est de même pour le lotissement de l'impasse Robert Martin. L'aménageur a procédé à la pose d'un poteau incendie à sa charge et doit également assurer sa vérification périodique tant que le lotissement ne sera pas rétrocedé.

### **CONVENTION D'UTILISATION de la bibliothèque municipale par le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s - RAM – de la CCF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du précédent Conseil, il a été présenté le projet du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s – RAM - de la CCF qui envisage d'organiser des ateliers lecture au sein de la bibliothèque municipale de Traînou, dans la salle dédiée aux petits.

La période d'utilisation débutera début mars 2020 et ce jusqu'à cessation des ateliers.

En effet, Monsieur le Maire précise que tant que les ateliers seront organisés, la collectivité mettra à disposition les locaux.

Les dates d'utilisation ont été transmises à la commune de Traînou, sur le créneau du vendredi matin entre 9h00 et 11h00, à raison d'une fois par mois.

Aussi, une convention d'utilisation de la bibliothèque municipale, à titre gratuit, par le RAM de la CCF doit être signée.

Monsieur le Maire ajoute que ces ateliers avaient été organisés par Familles Rurales à la fin du millénaire dernier... et avec beaucoup de succès. Les enfants avaient des étoiles dans les yeux lors de ces séances de lecture.

Ces ateliers se tiendront dans la salle adaptée pour les petits avec estrade et moquette.

La convention concerne l'utilisation de la bibliothèque municipale. Elle comprend onze titres et 3 annexes :

- Objet précis de l'occupation
- Désignation précise des locaux utilisés
- Partage des locaux
- Mesures de sécurité
- Assurance
- Responsabilité
- Etat des lieux
- Durée de la convention
- Prix
- Obligation des parties
- Annexes : Règlement intérieur, Plan des locaux, Assurance.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

## **DÉCIDE**

### **Article Unique**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- **Aménagement des espaces verts du territoire communal.**

Dans une optique d'amélioration du visuel des massifs, de prise en compte des aspects écologiques et de réduction des coûts, l'équipe des agents municipaux en charge des espaces verts a procédé à leur initiative à de nombreux changements.

De plus, une campagne de récupération de plantes diverses a été menée avec du rempotage notamment, permettant ainsi de réutiliser l'existant.

Ci-dessous, quelques exemples :

- Rond point de la Mardelle : réfection complète, ajout de bulbes et lavandes.
- Place du 19 mars : réfection complète, prévision d'ajout de palmiers, bananiers, plantes vivaces et couvre sol.
- Cimetière : poursuite du verdissement par ajout de jachères fleuries autour des monuments centraux (sauf où les gerbes sont déposées) et dans les zones borgnes.
- Massif en L situé au fond de la Place Léon Pierrot : toutes les plantes ont été délocalisées ou repotées, l'espace va être engazonné.

De nombreux dépôts de détritrus ont été constatés à cet endroit (canettes, papiers, verres...)

- L'ensemble des massifs et jardinières habituellement fleuris bénéficieront de la récupération de nos chrysanthèmes et de ceux jetés par les administrés au cimetière : aucun achat ne sera à envisager pour la fin d'année.
- Les plantes commandées pour le fleurissement d'été et les réaménagements ont été étudiées en vue de la limitation de la consommation d'eau et des vivaces ont été
- privilégiées. Des copeaux (valorisation de nos branchages de taille) seront utilisés pour conserver l'humidité dans les massifs.
- Le rempotage permettra de compléter les manques et/ou améliorer certains sites et de créer de nouveaux aménagements à moindre frais.

Très beau travail de nos agents !



- **Fermeture du Carrefour Contact**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Carrefour Contact de Traînou fermera ses portes fin mars. Ce n'est pas une bonne nouvelle ...

L'appel téléphonique de la Direction de Carrefour pour informer la collectivité a précédé seulement d'une nuit l'annonce aux salariés ! Méthode très cavalière de la part de la société.

Monsieur le Maire a communiqué sur le sujet par le biais du site internet et la page FB de Traînou.

La République du Centre a également communiqué sur le sujet après avoir rencontré Monsieur le Maire, et Le Courrier du Loiret dans son édition de ce jour.

De plus, un courrier a été adressé à la direction de Carrefour France et un rendez-vous a été demandé. Pas de réponse à ce jour.

Enfin, Monsieur le Maire a pris attache auprès de grands distributeurs (Super U, Aldi, Lidl, Spar, Grand Frais, Leader Price) dans le but d'établir un contact pour une éventuelle reprise du commerce.

Pour finir sur le sujet, Monsieur le Maire cite : « Quelqu'un a dit : On a les commerces que l'on mérite ! ». Visiblement, nous n'avons pas mérité.

Il faut dire qu'avec 8,4 € de chiffre d'affaires par semaine et par habitant, c'était loin d'être suffisant. Il a manqué environ 50 % au chiffre d'affaires du magasin pour que son activité soit viable. Ceux qui n'ont jamais fréquenté ce magasin, continueront, cela ne leur posera pas problème, par contre, ceux qui n'ont pas de moyen de transport vont souffrir et c'est bien regrettable.

- **Coronavirus COVID – 19**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de Monsieur le Premier Ministre a été reçu dans les Mairies le 25 février 2020 concernant le coronavirus COVID-19 et les risques d'épidémie.

Aussi, la Municipalité a relayé les informations de précaution, de prévention et d'hygiène préconisées par le Ministère des Solidarités et de la Santé sur le site internet de la commune et page FB.

De plus, des affiches indiquant les numéros d'urgence ou de renseignement ainsi que le lien du Ministère ont été placées dans les bâtiments communaux.

Enfin, du gel hydro-alcoolique est disponible dans les écoles de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que les consignes de l'État seront suivies à la lettre. Il y aura du gel hydro-alcoolique à l'entrée des bureaux de vote.

Maintenant, il faut attendre les prochaines informations sur le sujet.

- **CACLAF**

Monsieur le Maire informe que la procédure judiciaire est terminée.

En effet, CACLAF a été débouté en première instance et en appel et n'a pas procédé à un recours auprès du Conseil d'Etat.

La zone située entre la rue du Clos Rossignol et celle du Grand Fouqueau classée A au PLU restera ainsi.

Monsieur le Maire indique avoir déclaré cette parcelle comme friche, pour l'instant, dans le cadre de l'enquête lancée par les Jeunes Agriculteurs.

Madame ANGOT demande si les déclarations de friches sont vérifiées ?

Monsieur le Maire répond que les instances compétentes vérifient les déclarations.

Monsieur GARNIER ajoute que le propriétaire peut être mis en demeure d'exploiter ou de céder.

Monsieur TAILHARDAT recommande à l'Assemblée de visionner un reportage diffusé sur France 3 « La vie est dans le pré ».

- **Défense incendie de la commune**

Monsieur le Maire rappelle qu'un plan pluriannuel sur une dizaine d'années est en cours d'élaboration pour le déploiement des recommandations du SDIS qui concernent quasi exclusivement les écarts de la collectivité, selon des modalités à définir par les futurs élus.

Pour mémoire, la mise aux normes de deux sites est déjà prévue au budget communal 2020 sur les 16 lieux concernés.

- **Déclaration des friches**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un site est mis à disposition de tous les habitants par les Jeunes Agriculteurs pour déclarer des friches dont ils peuvent avoir connaissance sur le territoire de la Région. ( <https://safercen.wixsite.com/cultivetafriche> )

Monsieur le Maire indique que pour sa part, il a déclaré trois lieux : les parcelles qui redeviennent petit à petit des forêts rue du Chemin Blanc, les parcelles à la Halbarderie, ainsi que celle appartenant à CACLAF rue du Clos Rossignol et qui n'est pas cultivée.

Monsieur le Maire remercie de procéder de même à ces identifications si l'on en a la connaissance.

Cependant, il faut distinguer ces parcelles en jachère qui sont délibérément laissées non cultivées par les exploitants agricoles mais broyées une fois par an pour bénéficier d'une aide financière de l'Europe.

L'objectif de cette enquête est la remise en culture de parcelles délaissées et non cultivées.

Monsieur le Maire précise qu'une loi issue du Code Napoléonien permet d'imposer les remises en culture sous contrainte ou de permettre une préemption émanant du Préfet.

L'idée serait d'analyser s'il serait possible d'en bénéficier afin de permettre l'installation d'un jeune maraîcher sur la commune.

Monsieur TAILHARDAT ajoute que la loi impose au propriétaire soit d'exploiter, soit de céder.

- **Lotissement Les Bourdons**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à discussion et accord trouvé avec l'aménageur, il a été convenu que les travaux de finition du lotissement seraient menés pour se terminer le 13 mars au plus tard. Les travaux sont en cours.

Ils concernent l'évacuation dans le réseau d'eau pluviales du haut du lotissement vers le réseau existant de la rue de Saint Mathurin, le reprofilage du fossé situé le long de cette rue, la création d'un réseau d'évacuation des surverses pluviales des parcelles situées à droite du lotissement le long de la RD 11 car les solutions mises en oeuvre par les propriétaires sont pour la plupart non conformes.

De plus, un gabion pour maintenir le talus situé au bas du lotissement devrait être installé et les plantations qui ont souffert de la sécheresse, remplacées.

Enfin, le lotisseur doit incessamment mettre en place l'Association Syndicale Libre - ASL- pour permettre la gestion des parties communes du lotissement et imposer le respect de son règlement.

Monsieur GARNIER demande sous quel délai se fait la rétrocession des lotissements.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour il n'y a pas de délai et qu'il ne faut pas être pressé.

Monsieur VENTOLINI ajoute qu'il faut laisser vivre, le temps de voir comment cela se passe.

- **Urbanisme**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un aménageur a proposé que le PLU de la commune soit révisé afin de permettre l'urbanisation d'un secteur classé AUS, ce qui a été refusé du fait, entre autres, du contrôle exercé par la commune sur sa croissance démographique pour en limiter les effets potentiels sur les infrastructures.

Il convient en effet de compléter l'urbanisation des zones autres avant de prévoir celle de ces zones AUS. Cela devrait ne pas se produire avant plusieurs dizaines d'années.

- **Utilisation sans autorisation de documents confidentiels de la collectivité par des tiers**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'utilisation de documents confidentiels, propriété de la collectivité, lors d'une présentation partagée durant une réunion publique intervenue le 11 février 2020 par la liste Pour Redynamiser Ensemble Traînou - P.R.E.T -.

Par conséquent, Monsieur le Maire indique les éléments suivants :

- Audition du Maire intervenue ce 5 mars 2020 en Gendarmerie ;

- Courrier envoyé au Procureur de la République lui demandant de traiter deux plaintes à l'égard des contrevenants, celui qui a mis à disposition lesdits documents sans qu'il y soit habilité et celui qui les a utilisés pour les rendre publics, lors de la réunion publique et sur les réseaux sociaux.

- Informations, à propos de ces agissements, transmises à la Préfecture et au Tribunal de Commerce pour suites éventuelles à donner.

Monsieur le Maire ajoute que ce comportement démontre un manque de professionnalisme flagrant ! « J'avais déjà averti qu'on ne pouvait pas tout dire, tout écrire ou faire n'importe quoi... »

Monsieur VENTOLINI précise que les plans qui ont été diffusés datent de 2015.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet n'avait pas été retenu par la collectivité.

En outre, Monsieur le Maire conclut ainsi : « je me demandais d'où venait les fuites et les ont dits concernant la construction de 80 logements soit disant sociaux ! ... Maintenant, j'ai compris ! ».

Monsieur VENTOLINI : « Quand on est élu, on est sous le coup de réserve ! ».

Monsieur le Maire : « Et oui, les documents de la collectivité sont confidentiels et ne doivent ni transiter, ni être utilisés ! ».



- **Carnaval samedi 7 mars 2020**

Monsieur le Maire informe que l'association « La Fête » organise un carnaval samedi 07 mars. Le rendez-vous est fixé à 15h00 au gymnase communal.

Les élus placeront et retireront les barrières aux endroits identifiés à partir de 14h30 et après 17h00.

- **Lecture du courrier de remerciements de la FNACA**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements adressé par l'association Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA -.

En effet, la FNACA remercie la Municipalité pour l'attribution de leur subvention annuelle pour un montant de ... 180 € en 2020...

Monsieur le Maire remercie Monsieur RINGUEDÉ Alain, son Président.

Monsieur le Maire complète en précisant que d'autres bénéficiaires de subventions beaucoup plus importantes ne se donnent pas cette peine... « **Je rappelle que l'attribution de subventions aux associations et écoles n'est pas un dû.** J'avais évoqué en 2014 devant les présidents d'associations le fait que ces dernières devaient être indépendantes financièrement en organisant des festivités sur la commune pour se générer un revenu. Certaines ont suivi ce conseil, que je félicite, d'autres toujours pas, leur décision, mais ce qui crée un risque pour ces associations le jour où la subvention viendrait à disparaître ».

Monsieur VENTOLINI précise que certaines associations remercient souvent la collectivité pour les aides attribuées.

Monsieur GARNIER ajoute que certaines associations sont parfaitement autonomes.

- **Citation**

Monsieur le Maire souhaite, pour terminer ce dernier Conseil Municipal de la mandature et générer une réflexion, citer cette phrase :

"C'est étonnant ce que l'on peut accomplir s'il nous est égal de voir qui s'en verra attribuer le mérite"

- **L'histoire du chapeau**

Monsieur le Maire, se couvre le chef d'un chapeau, et explique l'origine de cet accessoire.

Lors de la campagne électorale de 2014, lors d'une opération de tractage sur le marché et à un échange avec un visiteur présent sur place mais pas domicilié sur la commune, ce dernier a offert son chapeau au candidat, futur Maire de la commune, en disant :

« Monsieur, je vous donne mon chapeau car de toute façon, c'est toujours le Maire qui porte le chapeau ! ».

- **Remerciements aux élus**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements, principalement pour ceux d'ailleurs présents ce soir, qui ont été présents la plupart du temps en Conseil Municipal et qui se sont investis dans les activités communales.

**TOUR DE TABLE**

- Monsieur TAILHARDAT : „, Que dire... c'est le dernier. Finalement, les six années sont passées assez vite.“

Monsieur TAILHARDAT indique également que souvent, la Municipalité a été abordée par un manque de communication. Néanmoins, jamais la commune de Traînou n'a eu un Maire qui ait autant communiqué !

De plus, il ajoute que jamais un Maire n'a eu autant de courage pour mettre en place des projets structurés et forts. « Chapeau Jean Yves ! ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur TAILHARDAT.

Madame COUSIN ajoute « On a eu des coups durs mais ce que dit Sébastien est la réalité ».

- Monsieur VENTOLINI : „Et de deux mandats ! l'un en tant que conseiller municipal, l'autre en tant qu'Adjoint. Le mandat d'Adjoint est beaucoup plus prenant en terme d'investissement personnel.“

Monsieur VENTOLINI conclut : « Je te tire mon chapeau ! Passer d'un statut de non élu à Maire, sans expérience, est complexe. Cela a dû être très difficile car nous n'étions pas toujours d'accords mais il faut être intelligent.

Je te souhaite bon vent et de te reposer.

Tu as fait du bon boulot ! pas toujours avec la forme mais quel travail ! ».

- Monsieur TAILHARDAT : „, Pour prendre l'exemple des astreintes, ce qui m'a le plus surpris, c'est que c'est toujours la faute de la Mairie !“
- Monsieur le Maire répond „, On a quand même plutôt des gens sympas et on s'investit au mieux“  
„comme aujourd'hui, ajoute Monsieur VENTOLINI, avec ces épisodes de fortes pluies qui génèrent parfois des aléas chez les administrés“.
- Monsieur TAILHARDAT indique également qu'il est étonnant dans les collectivités, par rapport au privé, que les prix pratiqués par les prestataires soit souvent très différents.

Monsieur VENTOLINI approuve et précise qu'il en a fait le constat sur certains achats où les prix « collectivité » étaient bien supérieurs. « C'est hallucinant car ce sont nos impôts qui permettent de financer. Ceci est particulièrement vrai pour les travaux publics ».

- Madame COCHIN donne lecture d'un discours :

*Liberée, délivrée  
Je ne regretterai jamais  
les deux mandats que j'ai fait  
Depuis quatre ans je dirige une équipe formidable  
J'espère ne pas avoir été forminable  
Les lois, les règles, les conventions  
les finances, les budgets, les subventions  
ce qui est permis ou pas  
avant je ne l'imaginai même pas  
Malgré bien des désillusions*

J'ai su prendre des décisions  
Cela n'a pas toujours été aisé  
mais je me suis adaptée

Dans ma vie ce fut un tourbillon  
et je m'en vais vers d'autres horizons  
J'ai aimé organiser les fêtes et les cérémonies  
mais d'autres m'attendent hors d'ici.

Avec le lieu social  
J'ai connu beaucoup de personnes d'un certain âge  
des riches, des pauvres, des modérés et des grincheux  
des timides, des audacieux et des sages  
des gentils, des serviables et des malicieux  
mais avec tous un lien inoubliable.

Merci à toutes les personnes du service administratif  
Merci à toutes les personnes du service technique  
il ne faut surtout jamais oublier  
que sans elles, les élus ne pourraient pas servir.

Merci aux deux gentils jardiniers  
qui, avec leur cahier d'écolier  
imaginent et dessinent  
puis plantent et binent  
pour embellir notre village  
avec des fleurs et des feuillages

Un immense merci à mes quatre coéquipiers  
pour leur aide, leur travail et leur amitié.

Merci à M. le maire  
J'ai trouvé quelques rimes avec maire  
extraordinaire, gestionnaire, exemplaire  
questionnaire, savoir-faire,  
mais plus simplement et c'est certain  
vous êtes, M. le Maire, sincère, honnête et humain

Merci à tous les élus  
pour cette belle aventure  
Merci à tous les triançais  
pour leur confiance et leur soutien

Maintenant, je suis libérée, délivrée  
je ne vous oublierai jamais  
libérée, délivrée  
avec pleins de souvenirs, je m'en vais.

- Madame BETHULEAU : „ J’ai vécu des choses nouvelles, c’était bien. J’ai rencontré des personnes très sympa et je ne regrette pas cette mandature“.
- Madame ANGOT : „ Je n’ai rien préparé et après Nelly, c’est difficile de parler!... Merci Nelly !. Ce qui restera le plus marquant pour moi, ce sera le Conseil Municipal des Jeunes ainsi que les moments privilégiés concernant les colis de Noël aux anciens de la commune.

Merci d’être venu me chercher, Jean Yves. Je souhaite bon courage et bonne chance à la prochaine équipe. Je remercie Nelly et les agents de la collectivité“.

- Madame MILANO : „ J’ai été adjointe puis conseillère municipale ainsi que chef de file de l’opposition lors de cette mandature. Au début, c’était un peu difficile car mise à part, mais cela s’est estompé au fil des années ».
- Monsieur TAILHARDAT : „ À l’époque, il y avait eu une troisième liste aux élections municipales (spéciale dédicace...)“.
- Monsieur VENTOLINI ajoute que lorsque l’on est intelligent, on arrive à travailler ensemble et à oeuvrer dans la même direction.
- Madame MILANO précise que dans le cadre professionnel, elle a connu des oppositions bien plus virulentes.
- Monsieur le Maire ajoute que la Municipalité a confié à Madame MILANO la charge de projets majeurs tels que le projet Maison de Santé.
- Monsieur MAUPU : „ Je suis arrivé en deuxième rang suite à des démissions. Je voulais voir ce que c’était. C’est un travail très prenant, de longue haleine. Le fonctionnement d’une collectivité est bien différent du privé. Le travail en amont de la réunion de Conseil Municipal est important et conséquent. Je ne me représente pas car cela est trop contraignant du fait de ma vie professionnelle. Je souhaite bon vent aux deux équipes qui se présentent et qui seront élues, car ce sera le cas“.
- Monsieur le Maire indique qu’il y a des délégations qui prennent beaucoup de temps telles que celles de Madame COCHIN ou Monsieur GARNIER.

Chapeau pour ce travail.

Ce qui peut être frustrant, c’est la critique. » Et oui, la critique est facile mais l’art est difficile ». Néanmoins, cette dernière année et demie a été très fructueuse.

En effet, Monsieur le Maire explique qu’il y a eu deux chapitres au long de cette mandature. « Je ne reparlerai pas du premier chapitre, mais plutôt du deuxième. Ce dernier a permis de démontrer qu’en travaillant ensemble, élus et agents de la collectivité, il est possible de faire évoluer les choses.

Pour les équipes suivantes, il s’agira de se rappeler qu’il est indispensable de travailler ensemble ! ».

Monsieur VENTOLINI évoque le fait qu’en tout début, les élus ne savaient pas comment fonctionner. Ensuite, lorsque l’on appréhende au mieux les éléments, c’est plus simple.

- Monsieur DE LEEUW : „ Ces six années sont passées très vite. Je reviens sur ce que disait Sébastien. Je constate également que les procédures se sont complexifiées dans le temps et que quelques soient les actions à mener, tout est bien plus onéreux et difficile à entreprendre“.

Monsieur GARNIER ajoute que c'est le cadre légal qui a énormément évolué, notamment les marchés publics.

Monsieur le Maire surenchérit en précisant que viennent se grever aux coûts des travaux, les coûts intellectuels, qui sont souvent très onéreux.

Ceci nécessite une gestion des finances communales de plus en plus complexe.

- Monsieur DE LEEUW regrette également la disparition de l'Association Sportive de Traînou -AST-.
- Madame COUSIN indique que tout a été dit.

Monsieur VENTOLINI précise qu'on peut féliciter Izabete pour son travail.

Monsieur TAILHARDAT ajoute qu'elle a beaucoup progressé, notamment sur sa timidité.

- Monsieur GARNIER, devenu Adjoint au Maire en cours de mandature, précise que cela demande beaucoup de travail et d'efforts pour appréhender la réglementation des collectivités locales., „ Une première expérience m'aurait aidé dans la mandature“.

Monsieur GARNIER rejoint Monsieur le Maire en indiquant que ce qui est fort regrettable, ce sont les coûts associés aux différents cabinets de consultations et autres.

Monsieur VENTOLINI ajoute qu'il y a également les mandats des conseillers communautaires qui prennent beaucoup de temps.

Monsieur le Maire répond : « Dans les temps anciens, il y avait le Conseil Municipal et c'était tout ! Maintenant, il y a aussi la Communauté de Communes, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural –PETR-...avec leurs trains de réunions.

Avant, les élus pouvaient se consacrer plus à leurs communes ».

- Monsieur le Maire adresse un message aux deux listes se représentant au prochain scrutin : „ Participez aux réunions, c'est important pour pouvoir bénéficier des subsides du Volet 2 notamment. En effet, la Maison de Santé Pluridisciplinaire aurait pu en bénéficier si nous avions été suffisamment informés en début de mandature. Mais le projet n'était pas encore mûr au moment des choix.  
Aussi, il ne faudra pas rater le créneau car après c'est trop tard pour la mandature.  
Les demandes de subventions s'anticipent, se préparent en amont, un an à l'avance.  
Enfin, il convient de faire du lobbying pour obtenir des subventions sur des projets majeurs.  
C'est aussi un apprentissage ».

Monsieur TAILHARDAT ajoute que cela ne s'invente pas.

- Madame MILANO demande quand est-il de l'organisation des élections municipales par rapport au COVID 19.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, le territoire est en stade 2. L'ensemble des informations et préconisations de la Préfecture est suivi à la lettre par la collectivité.

S'il y a des changements, nous serons informés par la Préfecture et nous procéderons conformément aux directives.

Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée du gymnase.

- Madame MILANO évoque les intempéries de ces derniers jours avec des débordements de certains cours d'eau, comme l'Esse à Loury. La Crenolle ne devrait pas tarder également.

Monsieur VENTOLINI ajoute qu'il a contacté le Directeur Technique de la CCF et les réseaux sont en charge.

Le SIBCAA a également transmis un rapport sur la pluviométrie des derniers jours.

### Clôture de la séance à 22h05

ANGOT Christelle	BADINIER Jean-Pierre <i>Absent excusé</i>	BETHULEAU Barbara
COCHIN Nelly	COUSIN Izabete	DE LEEUW Xavier
GARNIER Francis	GAUMAIN Jean-Luc <i>Absent excusé</i>	GUESNARD Jacques <i>Absent représenté</i>
GUEUGNON Jean Yves	MIEKISIAK David <i>Absent</i>	MAUPU Charles
MILANO Marie-Claude	MONTIGNY Marie-Jeanne <i>Absente</i>	RIGAUD Didier <i>Absent</i>
SAUVARD Carole <i>Absente représentée</i>	TAILHARDAT Sébastien	VENTOLINI Giorgio